

Cahier des charges CSRS

CSRS Commission des statuts et du règlement sportif

Ce cahier des charges a été approuvé et adopté par le Comité central le 24 septembre 2025 et entrera en vigueur le 1er octobre 2025.

Pour des raisons de lisibilité, la forme féminine n'est pas mentionnée.

1. Intitulé du poste

La CSRS est une commission bénévole de la STT qui travaille par e-mail et, si nécessaire, lors de réunions en ligne ou, plus rarement, en présentiel.

2. Intégration organisationnelle

a) *Instances supérieures et affiliations*

La commission reçoit des instructions du secrétariat, avec lequel elle collabore si des informations complémentaires ou des clarifications sont nécessaires.

b) *Organes de contrôle*

Les documents qu'elle élabore sont approuvés conformément aux statuts (comité central, assemblée des délégués).

c) *Organes subordonnés*

Il n'y a pas d'instances subordonnées.

3. Objectifs principaux et domaines de responsabilité

Son objectif est de formuler des modifications des statuts ou des règlements sportifs, en accord avec les autres règlements en vigueur et conformément aux exigences fixées.

4. Tâches et compétences

Élaborer des modifications du règlement sportif ou examiner les propositions déjà élaborées, en temps utile pour leur mise en œuvre (idéalement dans un délai de 30 jours). Vérifier les traductions (allemand et français).

5. Exigences liées à la fonction

- Connaissance approfondie des statuts et du règlement sportif de la STT.
- Connaissance approfondie de la langue allemande ou française.
- La compréhension de l'autre langue est un atout.
- Une formation juridique ou une expérience dans le domaine juridique est également un atout.